



DELIBERATION N°87/2022/CACL

DE LA SEANCE DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU VENDREDI 29 AVRIL 2022 A 9H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DU DISPOSITIF D'AIDE A L'ACHAT POUR LE VELO SUR LE TERRITOIRE DE LA CACL

Nombre de Conseillers en exercice : 49 Nombre de suffrages exprimés : 37
Nombre de Conseillers Présents : 30 Vote : 37
Nombre de Procuracion : 7 Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0
Date de convocation : 20 avril 2022

L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-neuf avril à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON – Monique AZER – Dominique BERTONI – Ruth BIDIUO CEPRIKA – Louis-Mike CALUMEY – Daniel CASTOR – Jean-Philippe CHAMBRIER – Claire CHINON – Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX (Visio) – Liser CLIFFORD – Yahya DAOUDI – Serge FELIX (Visio)– Nestor GOVINDIN (Visio)– Sandrine JACQUES (Visio) – Elaine JEAN – Farah KHAN GRISET (Visio) – Chester LEONCE (Visio) – Roland LOE-MIE – Phong LY (Visio) – Hélène PAUL – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD (Visio) – Anne Michèle ROBINSON – Magali ROBO-CASSILDE – Hélène SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Kenny CHEN-TUNG → **Procuracion** à Magali ROBO-CASSILDE – Thierry ELIBOX → **Procuracion** à Anne-Michèle ROBINSON - Patrick LECANTE, 4^{ème} Vice-Président → **Procuracion** à Gilles ADELSON – MILZINK-CINCINAT Yolande → **Procuracion** à Farah KHAN GRISET – Sandra TROCHIMARA → **Procuracion** à Serge SMOCK – Corinne SIGER → **Procuracion** à Monique AZER – Pascal BRIQUET → **Procuracion** à Xavier CLERVAUX

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFU – Julner BELIZAIRE - Jean-Victor CASTOR – Seedna DELAR – Corinne DIMANCHE - Eugène EPAILLY - Christian FAUBERT - Teed GASPARD - Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO –

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Rolande SILEBER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Transports ;

Vu la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Considérant que le territoire de la CACL connaît une pratique du vélo très importante et fait partie des agglomérations où ce mode de déplacement est le plus utilisé au quotidien ;

Considérant que si la pratique du vélo est importante, elle est toutefois plutôt subie sur notre territoire par des usagers ne disposant pas d'accès à d'autres modes de transports ou disposant de faibles ressources ; Que le vélo reste le moyen de transport le moins cher, le plus flexible, et permettant de parcourir des distances relativement longues ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Mobilité réunie en séance le 16 mars 2022.

Entendu l'avis favorable de la Commission « Finances et Fiscalité » réunie en séance le vendredi 18 mars 2022.

Entendu l'avis favorable du Bureau réuni en séance le mercredi 27 avril 2022.

Entendu le **Rapport N° 87/2022/CACL** relatif à l'approbation du dispositif d'aide à l'achat pour le vélo sur le territoire de la CACL.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N°87/2022/CACL** relatif à l'approbation du dispositif d'aide à l'achat pour le vélo sur le territoire de la CACL.

APPROUVE la création d'un dispositif d'aide à l'achat pour le vélo sur le territoire de la CACL.

APPROUVE les aides suivantes en fonction des catégories des vélos :

Type de vélo	Prix moyen d'achat	Montant aide
Vélo classique Enfant	200 €	100 €
Vélo classique Adulte	450 €	300 €
Vélo à assistance électrique	2 000 €	600 €
Vélo cargo, longtail	4 000 €	1 000 €

Aides planfonées à hauteur de 50% du prix du vélo

APPROUVE les modalités suivantes pour l'octroi de ces aides :

- ⊗ Ne pas limiter le nombre d'aides par foyer pour le lancement de l'opération en 2022
- ⊗ Les bénéficiaires doivent obligatoirement habiter l'une des six communes de la CACL
- ⊗ Les vélos concernés ne sont que des vélos neufs
- ⊗ Le dispositif ne concerne pas l'achat de vélo de course déjà subventionné par ailleurs
- ⊗ Les bénéficiaires ne doivent pas revendre le vélo subventionné un an suivant l'achat sous peine de devoir restituer l'aide à la CACL
- ⊗ Les bénéficiaires s'engagent à faire un usage régulier du vélo subventionné par la CACL.

AUTORISE le Président à exécuter la présente délibération et à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 29 avril 2022

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK